



RAPPORT

FINANCIER

ANNUEL

du gouvernement du Canada

Exercice 1998-1999

**© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (1999)
Tous droits réservés**

Toute demande de permission pour reproduire ce document doit être adressée à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Prix : 16 \$ (incluant la TPS)
(Ce prix inclut les *Tableaux de référence financiers*)

On peut obtenir des exemplaires de ce document en s'adressant au :
Centre de distribution de Finances Canada
300, avenue Laurier ouest, Ottawa, K1A 0G5
Téléphone : (613) 943-8665
Télécopieur : (613) 996-0901

This publication is also available in English.

N° de cat. : F1-25/1999F
ISBN-0-660-96224-1





RAPPORT FINANCIER ANNUEL

du gouvernement du Canada

Exercice 1998-1999

Un excédent budgétaire de 2,9 milliards de dollars a été enregistré pour l'exercice 1998-1999. Cet excédent, qui fait suite à celui de 3,5 milliards en 1997-1998, est le second seulement à être enregistré depuis 1969-1970, et c'est la première fois depuis 1951-1952 que des excédents sont enregistrés coup sur coup. En chiffres absolus, l'encours de la dette publique nette a diminué de 6,4 milliards de dollars en deux ans, et la dette publique nette, exprimée en proportion de l'économie, est engagée de façon permanente sur une trajectoire descendante. La dette contractée sur les marchés (marchés du crédit) a connu un recul encore plus marqué que celui de la dette publique nette. Au cours des deux derniers exercices, 16,4 milliards de dollars de la dette contractée sur les marchés ont été remboursés.

Ce redressement des finances publiques fédérales représente une réussite historique dont tous les Canadiens et Canadiennes peuvent à bon droit être fiers, d'autant plus que rien de tout cela n'aurait été possible sans leurs efforts. Cela démontre en outre à quel point est judicieuse la stratégie financière du gouvernement, qui consiste à fonder les plans budgétaires sur des hypothèses de planification prudentes, à les assortir d'une réserve pour éventualités et à adopter des politiques susceptibles de stimuler la croissance économique et la création d'emplois. L'ère des déficits étant maintenant révolue, le Canada s'engage dans le nouveau millénaire avec une crédibilité financière renouvelée.



Les mesures prises en vue de régler le problème financier du Canada ont été mesurées et équilibrées. Même durant la période où nous nous efforçons d'éliminer le déficit, des investissements ciblés étaient effectués en vue de favoriser la création d'emplois et la croissance; ces investissements étaient également consacrés aux grandes priorités dans des domaines comme les soins de santé, le savoir et l'innovation. Dans son budget de 1997, le gouvernement annonçait la création de la Fondation canadienne pour l'innovation et y affectait une somme de 800 millions de dollars à titre de dotation initiale. Le budget de 1998 annonçait le lancement de la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances, dont l'un des éléments centraux est la création de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, à laquelle des fonds de dotation de 2,5 milliards ont été affectés. À compter de 1997-1998, le plancher de la composante en espèces du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) est passé de 11 à 12,5 milliards. Pour sa part, le budget de 1999 prévoyait un supplément ponctuel de 3,5 milliards au titre du TCSPS, à même les fonds disponibles en 1998-1999. En outre, les budgets de 1998 et de 1999 ont lancé le processus consistant à accorder à tous les Canadiens des allègements fiscaux de portée générale. Dans le budget de 1998, des mesures totalisant 1,1 milliard de dollars ont été annoncées pour 1998-1999 relativement à l'impôt sur le revenu des particuliers. Les mesures fiscales contenues dans les budgets de 1998 et de 1999 se traduiront par d'autres économies pour les Canadiens au cours des trois prochaines années, soit 16,5 milliards. En outre, les taux de cotisation d'assurance-emploi pour 1998 et 1999 ont été réduits, procurant des économies de quelque 800 millions pour chacun des exercices 1998-1999 et 1999-2000. Ces initiatives ont été financées à l'aide des fonds disponibles, et non au moyen d'argent emprunté.

Voici la sixième édition du *Rapport financier annuel*. La publication du Rapport fait suite aux recommandations du vérificateur général et du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes.

Le gouvernement estime à leur instar que la communication aux Canadiennes et aux Canadiens, en temps opportun, d'une information précise, pertinente et intelligible sur ses activités financières permet d'améliorer le processus de responsabilisation de sa part, tout en donnant aux Canadiens la possibilité d'intervenir de façon active et efficace en vue d'influer sur les décisions de l'État. Un formulaire de sondage est joint, qui permettra aux lecteurs de formuler des commentaires dans le but d'améliorer l'efficacité du Rapport et d'en faciliter la compréhension.

Les données financières contenues dans ce rapport sont fondées sur les résultats vérifiés qui paraîtront de façon plus détaillée dans les *Comptes publics du Canada* de 1999, dont le dépôt à la Chambre des communes est prévu pour l'automne. Elles traitent des dépenses et des recettes du gouvernement pour le dernier exercice (du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 1999) ainsi que des facteurs qui ont eu une incidence sur les résultats enregistrés. En outre, les *Tableaux de référence financiers* ont été mis à jour; ils comprennent les résultats pour 1998-1999 et les révisions chronologiques des comptes nationaux des revenus et dépenses publiés par Statistique Canada. Ces tableaux font partie intégrante du Rapport.

Le ministre des Finances,
l'honorable Paul Martin, c.p., député

TABLE DES MATIÈRES

Points saillants	5
Les recettes budgétaires	8
Les dépenses budgétaires	12
Le solde budgétaire, les besoins ou l'excédent financiers, et la dette	18
La « carte de pointage »	21
Opinion du vérificateur général sur les états financiers condensés du gouvernement du Canada	23
Les états financiers condensés du gouvernement du Canada	25

POINTS SAILLANTS

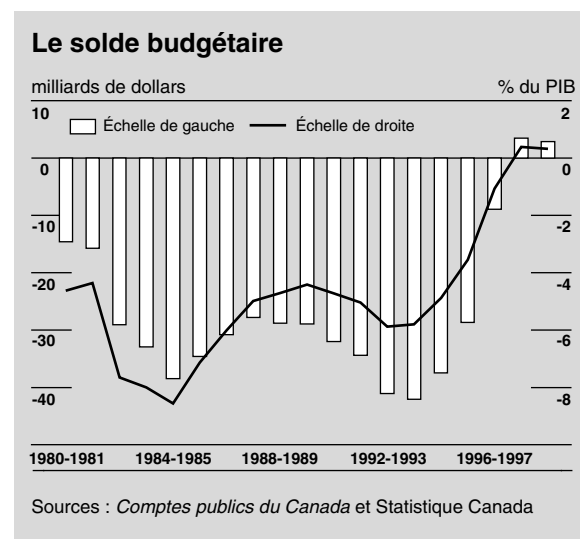
- Un excédent budgétaire de 2,9 milliards de dollars a été enregistré en 1998-1999; si l'on considère l'excédent de 3,5 milliards enregistré en 1997-1998, c'est la première fois depuis 1951-1952 que des excédents budgétaires sont enregistrés coup sur coup.
- La dette publique nette, qui se chiffre à 576,8 milliards de dollars, a diminué de 6,4 milliards depuis 1996-1997; le ratio de la dette publique nette au produit intérieur brut (PIB) a été ramené à 64,4 % après avoir culminé à 71,2 % en 1995-1996.
- La dette contractée sur les marchés (marchés du crédit) a connu un recul encore plus marqué que celui de la dette publique nette. Au cours des deux derniers exercices, 16,4 milliards de dollars de la dette contractée sur les marchés ont été remboursés.
- Selon les méthodes comptables utilisées par la plupart des autres pays, le Canada a obtenu un excédent financier pour un troisième exercice consécutif; il est le seul pays du G-7 à avoir réalisé un tel exploit.

Le solde budgétaire

En 1993-1994, le déficit fédéral était de 42 milliards de dollars. Les mesures budgétaires de 1994, de 1995 et de 1996 ainsi qu'une croissance économique soutenue ont permis d'éliminer ce déficit en quatre ans seulement. En 1997-1998, le premier excédent budgétaire en 28 ans était enregistré, soit 3,5 milliards. Il a été suivi d'un autre excédent en 1998-1999, soit 2,9 milliards.

Ce redressement du solde budgétaire est dû aux effets conjugués d'une diminution des dépenses de programmes par suite des initiatives de réduction

des dépenses lancées depuis 1993 et de recettes plus élevées, découlant essentiellement de la croissance économique. Il est plus facile d'apprécier ces données en les considérant par rapport au PIB. De 1993-1994 à 1998-1999, le solde budgétaire a connu un redressement correspondant à 6,1 points de pourcentage du PIB, passant d'un déficit égal à 5,8 % du PIB à un excédent de 0,3 %. Plus des deux tiers de ces résultats sont attribuables à la diminution des dépenses de programmes, qui sont passées de 16,6 % du PIB en 1993-1994 à 12,4 % en 1998-1999. Les recettes budgétaires ont progressé de 1,4 point de pourcentage du PIB, ce qui représente environ 23 % de l'augmentation totale du solde budgétaire. Les frais de la dette publique ont diminué de 0,6 point de pourcentage, ce qui correspond à quelque 10 % de l'augmentation du solde budgétaire.



Dette publique nette

L'excédent de 1998-1999 a eu pour effet de ramener la dette publique nette du gouvernement fédéral – soit le montant cumulatif des déficits et des excédents de chaque exercice – à 576,8 milliards de dollars. En proportion du PIB, la dette publique nette s'établit à 64,4 %, en baisse de 6,8 points de pourcentage par rapport à 1995-1996, alors qu'elle culminait à 71,2 %. Ce ratio est généralement considéré comme la mesure la plus pertinente du fardeau de la dette,

Tableau 1

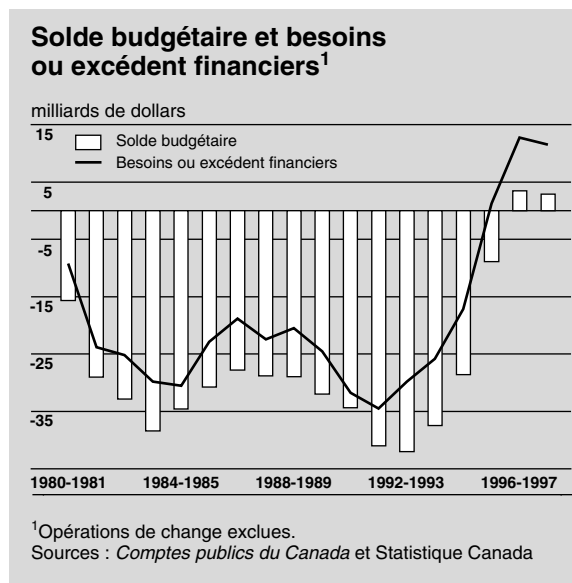
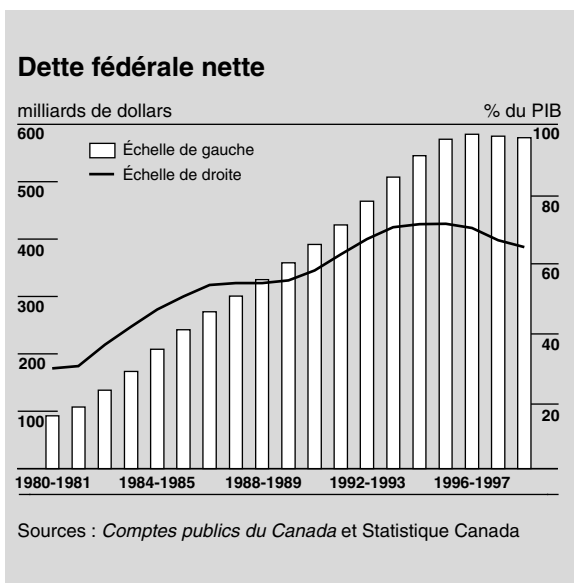
Aperçu financier

	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
	(en milliards de dollars)					
Opérations budgétaires						
Recettes	116,0	123,3	130,3	140,9	153,2	155,7
Dépenses de programmes	-120,0	-118,7	-112,0	-104,8	-108,8	-111,4
Solde de fonctionnement	-4,0	4,6	18,3	36,1	44,4	44,3
Frais de la dette publique	-38,0	-42,0	-46,9	-45,0	-40,9	-41,4
Solde budgétaire	-42,0	-37,5	-28,6	-8,9	3,5	2,9
Opérations non budgétaires						
Besoins ou excédent financiers (opérations de change exclues)	-29,9	-25,8	-17,2	1,3	12,7	11,5
Opérations de change	-2,1	-1,4	-4,7	-7,8	-2,2	-5,7
Solde financier net	-32,0	-27,3	-21,9	-6,5	10,6	5,8
Variation nette des emprunts	31,2	27,0	28,5	7,3	-9,6	-6,9
Variation nette de l'encaisse	-0,7	-0,2	6,7	0,8	1,0	-1,1
Situation financière						
Total du passif	-546,4	-584,8	-624,7	-640,7	-638,5	-640,3
Total de l'actif	38,2	39,1	50,4	57,5	58,8	63,5
Déficit accumulé (dette publique nette)	-508,2	-545,7	-574,3	-583,2	-579,7	-576,8
Résultats financiers (en % du PIB)						
Recettes budgétaires	16,0	16,1	16,1	16,9	17,5	17,4
Dépenses de programmes	16,6	15,5	13,9	12,6	12,4	12,4
Frais de la dette publique	5,2	5,5	5,8	5,4	4,7	4,6
Solde budgétaire	-5,8	-4,9	-3,5	-1,1	0,4	0,3
Dette publique nette	70,1	71,1	71,2	69,9	66,3	64,4

puisqu'il sert à mesurer cette dernière en fonction de la capacité de financement de l'État et de ses contribuables. Il s'agit du troisième exercice consécutif pour lequel le ratio de la dette au PIB connaît un recul; ce ratio est maintenant revenu à son niveau du début des années 1990, mais est bien plus élevé que dans les années 1970. À la fin de 1998-1999, la dette publique nette était de 18 923 \$ par Canadien, contre 19 184 \$ l'exercice précédent.

La dette publique nette est composée de la dette portant intérêt et d'autres passifs, après déduction de l'actif financier. Pour sa part, la dette portant intérêt comprend la dette non échue ou dette contractée sur les marchés et les obligations du gouvernement en ce qui a trait à des comptes internes comme les régimes de retraite de la fonction publique fédérale.

- En 1998-1999, la dette portant intérêt s'élevait à 595,0 milliards de dollars, en hausse de 0,2 milliard par rapport à 1997-1998.
- De cette dette cependant, la partie contractée sur les marchés a diminué de 6,9 milliards de dollars, se chiffrant à 460,5 milliards, ce qui s'explique par un encours moins élevé des bons du Trésor (en baisse de 15,4 milliards) et d'Obligations d'épargne du Canada (en baisse de 2,1 milliards), compensé en partie par une augmentation des obligations négociables (en hausse de 10,0 milliards) et des obligations au titre du Régime de pensions du Canada (en hausse de 0,6 milliard).
- Ce recul de la dette contractée sur les marchés a été compensé par une hausse de 7,1 milliards de dollars du passif des comptes de retraite de la fonction publique et d'autres comptes.



Le solde financier

Les besoins ou l'excédent financiers correspondent à l'écart entre les rentrées et les sorties de fonds. La plupart des pays industrialisés utilisent à titre de principal moyen de mesurer leur solde budgétaire une mesure comparable aux besoins et à l'excédent financiers.

- L'exercice 1998-1999 s'est soldé par un excédent financier de 11,5 milliards de dollars (opérations de change exclues). Il s'agit du troisième exercice consécutif au cours duquel le Canada connaît un excédent financier; aucun autre pays du G-7 n'y est parvenu.

Au cours de l'exercice, des besoins nets de 5,7 milliards de dollars ont été constatés pour les opérations de change, contre 2,2 milliards en 1997-1998. Compte tenu de ces montants, l'excédent financier s'est élevé au total à 5,8 milliards. En 1997-1998, l'excédent financier avait été de 10,6 milliards.

LES RECETTES BUDGÉTAIRES

Le tableau 2 (page 11) présente les recettes budgétaires à la fois en chiffres nets et en chiffres bruts. Les chiffres nets correspondent à la façon dont les dépenses et les recettes sont présentées au Parlement ainsi que dans le budget annuel du gouvernement. À ce titre, certaines dépenses fiscales sont déduites des recettes et certains postes de recettes sont déduits des dépenses.

Les postes suivants sont imputés aux recettes :

- la Prestation fiscale canadienne pour enfants;
- le crédit trimestriel au titre de la taxe sur les produits et services (TPS);
- les remboursements de prestations de sécurité de la vieillesse.

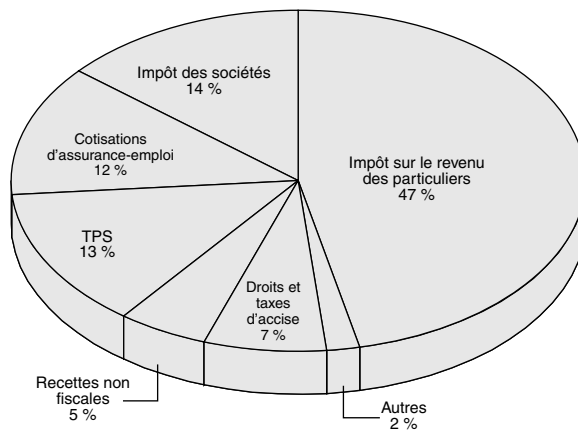
Les postes suivants sont imputés aux dépenses :

- les recettes des sociétés d'État consolidées;
- les recettes perçues par les ministères en contrepartie de services particuliers, notamment le coût des services de police dans les provinces.

En chiffres bruts, les dépenses fiscales déduites des recettes sont incluses dans les dépenses, tandis que les postes déduits des dépenses sont inclus dans les recettes, ce qui donne lieu à une hausse des recettes et des dépenses sans aucune incidence sur le solde.

Les recettes nettes se sont élevées à 155,7 milliards de dollars en 1998-1999, en hausse de 2,5 milliards – ou 1,6 % – par rapport à 1997-1998. Le ratio des recettes – soit les recettes budgétaires nettes exprimées en proportion du PIB – donne une mesure approximative du fardeau fiscal total, puisqu'il compare les recettes totales perçues à la taille de l'économie. Toutefois, étant donné que certaines composantes importantes des revenus et bénéfices assujettis à l'impôt ne sont pas prises en compte dans le calcul du PIB par Statistique Canada, notamment les gains en capital et le revenu des régimes de retraite en fiducie, l'utilisation de ce ratio conduit à une surestimation du fardeau fiscal. En outre, la hausse marquée des gains en capital et la croissance du revenu au titre des

Recettes nettes en 1998-1999



Source : Comptes publics du Canada

régimes de retraite en fiducie attribuable au vieillissement de la population exercent un effet de distorsion sur l'évolution du ratio des recettes d'un exercice à l'autre. Il convient donc de faire preuve de prudence dans l'interprétation de ce ratio. Le ratio des recettes a été de 17,4 % en 1998-1999, en baisse légère comparativement à 1997-1998, où il s'élevait à 17,5 %. Cette baisse est attribuable à une diminution des rentrées d'impôt sur les bénéfices des sociétés ainsi qu'à l'incidence des mesures d'allègement fiscal annoncées dans le budget de 1998, qui ont freiné la croissance des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers.

Les rentrées nettes d'impôt sur le revenu des particuliers, qui représentent la principale composante des recettes budgétaires, ont augmenté de 1,7 milliard de dollars (2,4 %) en 1998-1999, ce qui est loin de la hausse de 11,9 % enregistrée en 1997-1998. Ce ralentissement est attribuable aux mesures d'allègement fiscal annoncées dans les budgets précédents et à des rajustements d'exercices antérieurs.

- Le budget de 1998 contenait une mesure majorant de 500 \$ le revenu que les Canadiens à faible revenu pouvaient recevoir en franchise d'impôt. Également, la surtaxe fédérale a été éliminée dans le cas des Canadiens ayant un

revenu d'environ 50 000 \$ ou moins, et réduite dans le cas de ceux dont le revenu se situe entre 50 000 \$ et 65 000 \$. La réduction des recettes fiscales entraînée par ces mesures en 1998-1999 est estimée à 0,9 milliard de dollars. Différentes autres mesures de dépenses fiscales (crédit au titre des intérêts sur les prêts étudiants, crédit d'impôt pour études à temps partiel, crédit d'impôt aux aidants naturels) ont concouru à réduire l'impôt autrement payable. Il y a eu restructuration de la prestation fiscale pour enfants, en consultation avec les provinces, en vue de créer une Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) enrichie. Ces changements, entrés en vigueur le 1^{er} juillet 1998, se sont traduits par une réduction de quelque 0,4 milliard de dollars des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers en 1998-1999.

- Les rajustements d'exercices antérieurs ont également influé sur les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers en 1997-1998 et en 1998-1999. Par exemple, les remboursements d'impôt payé en trop pour l'année d'imposition 1997 étaient en hausse de 1 milliard de dollars en 1998-1999. Par contre, les remboursements ont été moins élevés en 1997-1998 qu'en 1996-1997. Les versements bruts se rapportent au passif relatif à l'impôt fédéral et provincial sur le revenu des particuliers (conformément aux accords de perception fiscale conclus avec les provinces participantes) de même qu'aux cotisations au Régime de pensions du Canada et aux cotisations d'assurance-emploi versées par les employés et les employeurs. Les retenues effectuées mensuellement à ce titre sont fondées sur des estimations, et des ajustements sont apportés une fois que Revenu Canada fournit des données préliminaires ou définitives. En 1997-1998, de larges sommes ont été transférées aux recettes d'impôt sur le revenu des particuliers, par suite de la surestimation de ces retenues au cours de l'exercice; c'est l'inverse qui s'est produit en 1998-1999.
- Selon Statistique Canada, le revenu des particuliers – un indicateur de l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers –

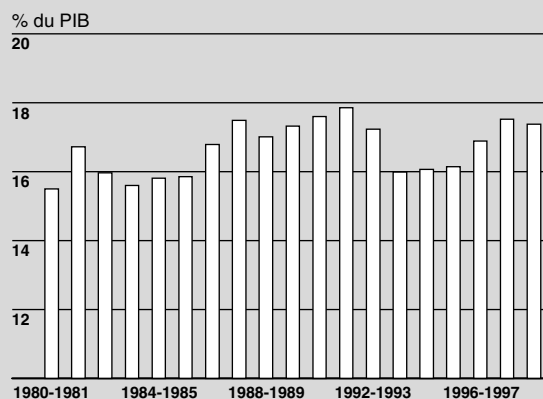
a progressé de 4 % en 1998, comparativement à 3,7 % en 1997. Bien que le revenu des particuliers n'englobe pas certaines composantes importantes du revenu imposable, par exemple les gains en capital et le revenu des régimes de retraite en fiducie, la croissance des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers correspond en gros à la croissance du revenu des particuliers.

Les rentrées d'impôt sur les bénéfices des sociétés ont diminué de 0,9 milliard de dollars, ou 4,1 %, en 1998-1999, en raison d'une baisse de 6 % des bénéfices au cours de 1998. Les rentrées des autres impôts directs, qui reflètent essentiellement les rentrées de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, ont reculé de 73 millions, soit 2,4 %.

Les recettes découlant des cotisations d'assurance-emploi ont augmenté de 0,6 milliard de dollars (3 %) en 1998-1999. Cette augmentation est toutefois attribuable en totalité à des rajustements d'exercices antérieurs.

- Ainsi qu'il a été indiqué précédemment, en 1997-1998, un transfert a été effectué des recettes au titre des cotisations d'assurance-emploi aux recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers, pour compenser les paiements insuffisants à l'égard de l'année d'imposition 1996.

Le ratio des recettes



Sources : ministère des Finances et Statistique Canada

- Par contre, en 1998-1999, il y a eu transfert net de recettes d'impôt sur le revenu des particuliers, en raison de paiements en trop à l'égard d'années d'imposition antérieures. Cela s'est traduit par des ajustements nets d'environ 0,8 milliard de dollars, ce qui reflète une baisse des recettes sous-jacentes en 1998-1999.
- Cette baisse est attribuable à la réduction des taux de cotisation. Le taux de cotisation des employés (calculé par tranche de 100 \$ de gains assurables) est passé de 2,90 \$ en 1997 à 2,70 \$ en 1998 et à 2,55 \$ en 1999, les cotisations des employeurs connaissant des réductions correspondantes. L'incidence nette de ces réductions des taux de cotisation a été une diminution de recettes de quelque 1,5 milliard de dollars.
- L'augmentation du nombre de personnes détenant un emploi a atténué l'effet des réductions de taux.
- Les autres taxes et droits d'accise comprennent les droits de douane à l'importation, les taxes d'accise sur les carburants moteurs et les autres taxes et droits d'accise, principalement sur le tabac et les produits du tabac, ainsi que la taxe de transport aérien. Ils ont diminué de 3,2 %, en raison de la réduction, le 1^{er} janvier 1998, puis de l'élimination, le 1^{er} novembre 1998, de la taxe de transport aérien.

Les taxes et droits d'accise nets ont augmenté de 0,5 milliard de dollars (1,7 %), comparativement à une hausse de 6,1 % en 1997-1998. De grandes variations ont été observées entre les différentes composantes de ces recettes.

- Les recettes nettes de TPS ont progressé de 6,3 %. Si l'on exclut le crédit trimestriel pour TPS, les recettes brutes ont augmenté de 5,3 %, ce qui correspond à peu près à la croissance de l'assiette fiscale.
- Les droits de douane à l'importation ont diminué de 14,7 %, ce qui s'explique par la mise en application de réductions tarifaires aux termes d'accords internationaux.

Les recettes non fiscales comprennent les revenus de placements, le produit net de la vente d'actifs, les droits ou frais imposés aux utilisateurs, etc. Les recettes non fiscales nettes se sont accrues de 0,7 milliard de dollars (9,7 %) en 1998-1999, ce qui est attribuable surtout à des bénéfices plus élevés pour la Banque du Canada ainsi qu'aux gains imputables aux comptes d'opérations de change.

Les recettes budgétaires brutes en 1998-1999 ont dépassé de 11,9 milliards de dollars les recettes budgétaires nettes. De ce montant, 5,7 milliards se rapportent à la PFCE, 2,9 milliards, au crédit trimestriel pour TPS, 1,5 milliard, aux recettes des sociétés d'État consolidées et 2,3 milliards, aux recettes perçues par les ministères, ces dernières étant affectées aux programmes connexes. Les remboursements de prestations de sécurité de la vieillesse ont donné lieu à une augmentation de 0,5 milliard de dollars des recettes nettes. La hausse des paiements au titre de la PFCE est attribuable à la majoration des prestations annoncée dans le budget de 1997.

Tableau 2

Recettes budgétaires

	1997-1998	1998-1999	Variation nette	
	(en millions de dollars)			(%)
Impôts directs nets				
Impôt sur le revenu des particuliers	70 787	72 488	1 701	2,4
Impôt des sociétés	22 496	21 575	-921	-4,1
Autres	2 974	2 901	-73	-2,4
Total	96 257	96 964	707	0,7
Cotisations d'assurance-emploi	18 802	19 363	561	3,0
Taxes et droits d'accise nets				
Taxe sur les produits et services (TPS)	19 461	20 684	1 223	6,3
Droits de douane à l'importation	2 766	2 359	-407	-14,7
Autres taxes et droits d'accise				
Taxes sur l'énergie	4 638	4 716	78	1,7
Autres	3 995	3 640	-355	-8,9
Total	8 633	8 356	-277	-3,2
Total	30 860	31 400	540	1,7
Recettes fiscales nettes	145 919	147 726	1 807	1,2
Recettes non fiscales nettes				
Rendement des placements	4 427	4 991	564	12,7
Autres recettes non fiscales	2 816	2 954	138	4,9
Total	7 243	7 945	702	9,7
Recettes budgétaires nettes	153 162	155 671	2 509	1,6
Ajustements				
Prestation fiscale canadienne pour enfants	5 352	5 715	363	6,8
Remboursement de prestations de sécurité de la vieillesse	-467	-496	-29	6,2
Crédit trimestriel pour TPS	2 892	2 850	-42	-1,5
Recettes déduites des dépenses	2 196	2 305	109	5,0
Recettes des sociétés d'État consolidées	1 227	1 498	271	22,1
Ajustement net	11 200	11 872	672	6,0
Recettes budgétaires brutes	164 362	167 543	3 181	1,9

LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Le tableau 3 (page 17) présente les dépenses budgétaires en chiffres bruts et en chiffres nets. La différence est la même que celle entre les recettes budgétaires brutes et les recettes budgétaires nettes.

Les dépenses budgétaires nettes se sont élevées à 152,8 milliards de dollars en 1998-1999, en hausse de 3,1 milliards, ou 2,1 %, par rapport à 1997-1998. Le ratio des dépenses – les dépenses budgétaires nettes en proportion des recettes budgétaires nettes – s’est établi à 98,1 %, soit une hausse légère comparativement à 1997-1998. Cela signifie que les recettes pour 1998-1999 ont dépassé de 1,9 % les dépenses totales. En 1993-1994, le ratio des dépenses se chiffrait à 136,2 %, ce qui veut dire qu’un montant équivalant à 36,2 % des recettes a dû être financé au moyen d’emprunts.

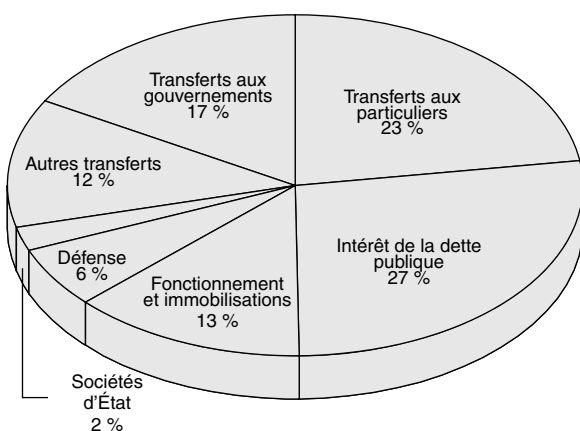
Les frais de la dette publique ont augmenté de 0,5 milliard de dollars, ou 1,1 %, en 1998-1999. L’évolution des taux d’intérêt influe sur les frais de la dette publique, tout comme l’encours de la dette portant intérêt et sa composition.

- Le taux d’intérêt effectif moyen applicable à la dette portant intérêt du gouvernement (dette non échue et obligations découlant des régimes de retraite) a été de 7,4 % en 1998-1999, contre 7,3 % en 1997-1998.

Le taux d’intérêt effectif moyen de la dette non échue s’élevait à 6,7 % et celui des obligations relatives aux comptes de retraite et autres comptes, à 9,8 %. Depuis 1990-1991, le taux d’intérêt effectif moyen sur la dette portant intérêt a baissé de 3,5 points de pourcentage; cette baisse est essentiellement attribuable à de plus faibles taux d’intérêt effectifs moyens sur la dette non échue – ces taux ont diminué de 4,5 points de pourcentage.

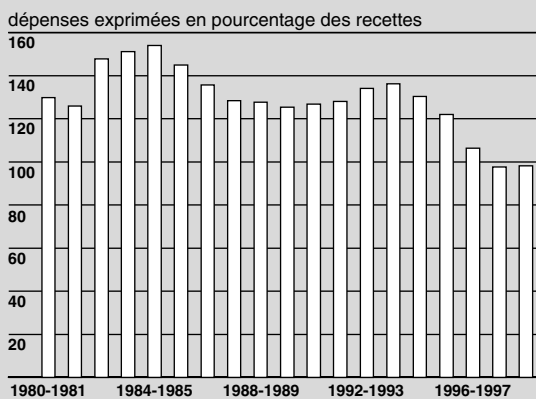
- L’encours de la dette portant intérêt a augmenté légèrement en 1998-1999, passant de 594,8 à 595,0 milliards de dollars : l’encours de la dette non échue a diminué de 6,9 milliards pour s’établir à 460,4 milliards, tandis que les obligations découlant des comptes de retraite et d’autres comptes se chiffrent à 134,6 milliards, en hausse de 7,1 milliards. Depuis 1990-1991, la part de la dette non échue a diminué de 2 points de pourcentage approximativement, et il y a eu une hausse correspondante des obligations découlant des comptes de retraite et autres comptes. En ce qui a trait à la dette non échue, la part des obligations négociables a augmenté de plus de 25 points de pourcentage, tandis que la part des bons du Trésor et des Obligations d’épargne du Canada a baissé.

Dépenses nettes en 1998-1999

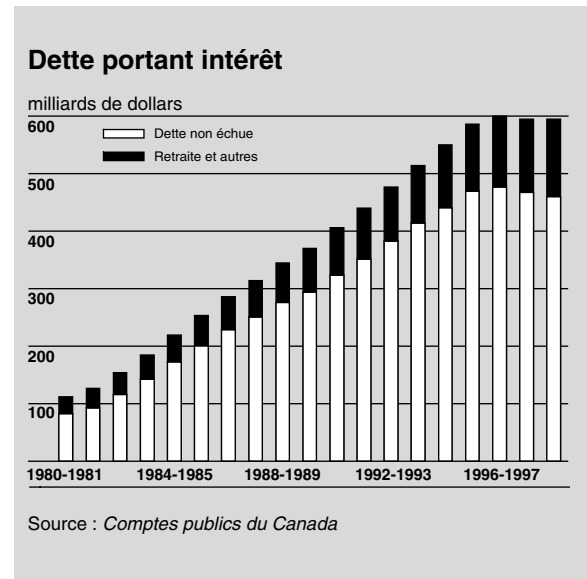


Source : Comptes publics du Canada

Le ratio des dépenses



Sources : Comptes publics du Canada et Statistique Canada

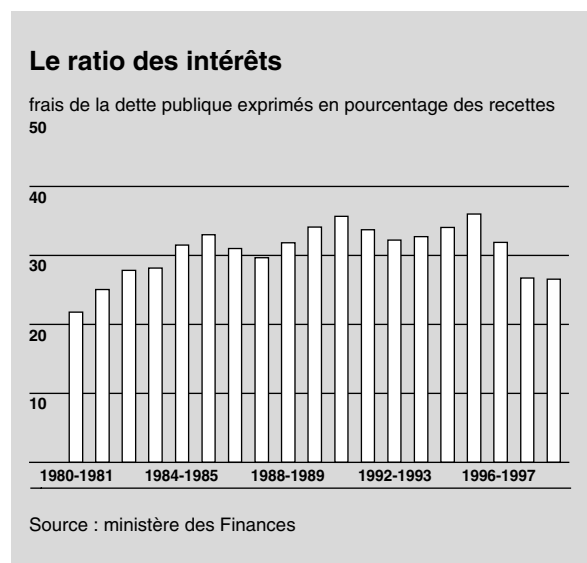


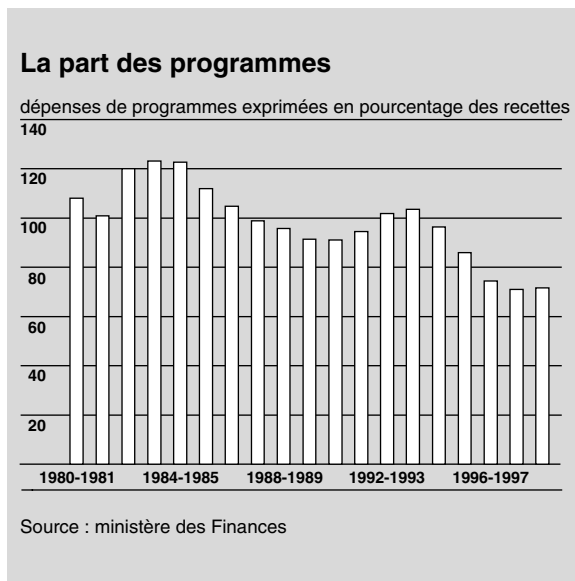
Le ratio des intérêts – les frais de la dette publique en proportion des recettes budgétaires nettes – a diminué très légèrement, passant de 26,7 % en 1997-1998 à 26,6 % en 1998-1999. Ce ratio nous apprend que, en 1998-1999, le gouvernement a consacré environ 27 cents de chaque dollar de recettes au paiement des intérêts sur la dette publique (c'est en 1995-1996 que ce ratio a culminé, à 36 cents par dollar de recettes). Il s'agit des sommes que le gouvernement doit verser pour s'acquitter de ses obligations à l'égard de sa dette. Plus ce ratio est bas, plus le gouvernement a de marge de manœuvre pour se pencher sur les grandes priorités des Canadiens.

Les dépenses de programmes nettes, c'est-à-dire les dépenses budgétaires nettes moins les frais de la dette publique, ont augmenté de 2,6 milliards de dollars, soit 2,4 %, en 1998-1999. Comme ce fut le cas en 1997-1998, un certain nombre d'initiatives entreprises en 1998-1999 ont contribué à accroître le niveau global des dépenses de programmes. Mentionnons le versement d'un supplément ponctuel en espèces de 3,5 milliards de dollars au titre du TCSPS et l'octroi de fonds supplémentaires totalisant 0,4 milliard à la Fondation canadienne pour l'innovation, à l'Institut canadien d'information sur la santé et à la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé. Des fonds ont également été accordés pour le Programme d'adaptation et de restructuration des pêches

canadiennes et le Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (pour un total de 1 milliard). Par ailleurs, les droits au titre du programme de péréquation ont augmenté sensiblement (1,6 milliard), sous l'effet de la révision des données des exercices antérieurs.

La part des programmes, c'est-à-dire les dépenses de programmes nettes en proportion des recettes nettes, s'établissait à 71,6 %. Il s'agit d'une légère augmentation par rapport à 1997-1998, mais le pourcentage est quand même bien en deçà des niveaux antérieurs.





Au chapitre des dépenses de programmes, les principaux paiements de transfert nets aux particuliers se composent des prestations aux personnes âgées et des prestations d'assurance-emploi. Ces postes ont augmenté de 0,6 milliard de dollars, soit 1,8 %, en 1998-1999.

- Les prestations aux personnes âgées se composent des paiements de sécurité de la vieillesse, du supplément du revenu garanti et de l'allocation au conjoint. Leur total a augmenté de 0,6 milliard de dollars en 1998-1999, en raison à la fois de la hausse du montant moyen des prestations et d'une augmentation du nombre de bénéficiaires.
- Les prestations d'assurance-emploi sont demeurées pratiquement inchangées par rapport à 1997-1998. Les prestations régulières ont été moindres en raison de la baisse du nombre de chômeurs. Par contre, les transferts aux provinces en vertu des ententes sur le développement du marché du travail ont augmenté.

Les principaux paiements de transfert aux autres administrations publiques comprennent les sommes versées au titre du TCSPS, des accords fiscaux (péréquation, transferts aux territoires et certains programmes de moindre envergure) et des paiements de remplacement de programmes permanents. Les transferts nets en espèces ont

augmenté de 5,0 milliards de dollars en 1998-1999, soit 24,5 %, en raison du supplément en espèces versé au titre du TCSPS (3,5 milliards) et de la hausse des paiements de péréquation.

- Le 1^{er} avril 1996, le TCSPS, un nouveau transfert global, a remplacé le Financement des programmes établis et le Régime d'assistance publique du Canada. Les droits au titre du TCSPS sont versés sous forme de transferts de points d'impôt et d'espèces. D'après le budget de 1998, les droits au titre du TCSPS devaient atteindre 26 milliards de dollars en 1998-1999. Ce budget a également fixé un niveau plancher pour les transferts en espèces, ceux-ci ne devant pas passer sous les 12,5 milliards pour les exercices de 1997-1998 à 2002-2003. Sans ce plancher, les transferts en espèces auraient chuté en deçà de 12,5 milliards en 1997-1998 et en 1998-1999.
- Dans le budget de 1999, le gouvernement a annoncé un paiement spécial de 3,5 milliards de dollars devant être confié à une fiducie en main tierce. Les provinces et territoires pourront puiser dans ce supplément au cours d'une période d'au plus trois ans, à un rythme qui servira au mieux les besoins de leur régime. Ce supplément a été imputé à l'exercice 1998-1999, conformément aux normes objectives de comptabilité.
- Parmi les accords fiscaux, ce sont les transferts au titre du programme de péréquation qui sont les plus importants. En vertu de ce programme, le gouvernement fédéral consent des transferts aux provinces moins nanties, afin qu'elles puissent fournir des niveaux de services publics comparables moyennant des taux d'imposition comparables. D'après les données fiscales de 1997, des droits plus élevés ont été enregistrés, sous l'effet des gains plus vigoureux, au chapitre des recettes, dans les provinces ne bénéficiant pas de la péréquation que dans les provinces bénéficiaires.
- Les paiements de remplacement de programmes permanents représentent des recouvrements de dégrèvements de points d'impôt fédéraux aux termes d'ententes de non-participation. Ces dernières permettent aux provinces d'exercer un contrôle

administratif et financier de certains programmes fédéraux-provinciaux.

En échange, le gouvernement fédéral leur consent des points d'impôt, dont la valeur est déduite du total des droits et, par conséquent, recouvrée sur les transferts en espèces.

Ces recouvrements traduisent la hausse de la valeur des points d'impôt.

Les dépenses de programmes directes nettes, c'est-à-dire le total des dépenses de programmes moins les principaux transferts aux particuliers et aux autres administrations, se composent de subventions et d'autres paiements de transfert et de dépenses liées aux sociétés d'État, à la défense ainsi qu'au fonctionnement et aux immobilisations des ministères (sauf la Défense nationale) et organismes fédéraux.

- Les dépenses faisant partie de cette composante ont atteint 51,2 milliards de dollars en 1998-1999, soit une diminution de 3,0 milliards ou de 5,5 % par rapport à 1997-1998. Cette baisse est attribuable à l'inscription en 1997-1998 d'un certain nombre d'engagements ponctuels totalisant 5,5 milliards : la comptabilisation du passif à l'égard de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (2,5 milliards), le dédommagement des victimes de l'hépatite C (0,8 milliard), l'initiative de guérison des Autochtones (350 millions) et le changement de la méthode de comptabilisation de l'aide aux institutions financières internationales (1,8 milliard).
- Exception faite de l'incidence de ces engagements, les dépenses de programmes directes ont augmenté de 2,5 milliards de dollars, soit 5,1 %. La hausse est entièrement attribuable aux initiatives annoncées dans les budgets de 1998 et de 1999 (1,9 milliard) et aux programmes d'adaptation économique établis à l'intention des agriculteurs et des pêcheurs (1 milliard).

Au chapitre des dépenses de programmes directes nettes :

- Les subventions et autres paiements de transfert ont diminué de 3,7 milliards de dollars, en raison des facteurs particuliers mentionnés précédemment (5,5 milliards). Ont contribué à compenser en partie l'incidence de ces engagements :
 - la comptabilisation des engagements de 1998-1999 associés au Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole;
 - les paiements versés en vertu du Programme d'adaptation et de restructuration des pêches canadiennes;
 - les initiatives prévues dans le cadre de la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances, telles qu'elles ont été annoncées dans les budgets de 1998 et de 1999, y compris l'établissement de la Subvention canadienne pour l'épargne-études et du Fonds canadien pour la création d'emplois, le renouvellement de la Stratégie emploi-jeunesse, l'octroi d'une aide financière accrue aux conseils subventionnaires et au programme de subventions canadiennes pour études, et un investissement supplémentaire dans la Fondation canadienne pour l'innovation;
 - d'autres initiatives annoncées dans les budgets de 1998 et de 1999, dont le financement de *Rassembler nos forces* (la réponse du gouvernement au *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*), du Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes et de mesures pour la promotion de la coopération internationale.

- Les dépenses liées aux sociétés d'État ont augmenté de 0,9 milliard de dollars. Cette composante comprend les crédits affectés aux sociétés d'État consolidées (soit les sociétés d'État dont la principale source de revenu provient de fonds versés par le gouvernement) et les bénéfices et pertes annuels des sociétés d'État entreprises. La hausse est attribuable au changement de la provision pour garanties d'emprunt et pour emprunts des sociétés d'État entreprises. Par contre, les crédits affectés aux sociétés d'État consolidées sont demeurés pratiquement inchangés par rapport à 1997-1998.
- Les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations comprennent les frais de la défense et de l'administration fédérale ainsi que les coûts des services particuliers fournis au public, par exemple :
 - les soins de santé dispensés aux Autochtones et aux anciens combattants;
 - les recherches effectuées par les ministères fédéraux;
 - l'inspection des aliments;
 - la Garde côtière et le sauvetage aérien et en mer;
 - l'administration des parcs nationaux et des lieux historiques;
 - la perception des impôts et taxes;
 - le fonctionnement des établissements correctionnels fédéraux et les services policiers;
 - l'administration des programmes.

Les dépenses à ce chapitre ont diminué de 0,2 milliard de dollars, soit 0,6 %, comparativement à 1997-1998.

Les dépenses budgétaires brutes ont dépassé de 11,9 milliards de dollars les dépenses budgétaires nettes, une différence qui reflète l'écart entre les recettes budgétaires brutes et les recettes budgétaires nettes. Ces écarts sont décrits à la page 10.

Tableau 3

Dépenses budgétaires

	1997-1998	1998-1999	Variation nette	
	(en millions de dollars)		(%)	
Principaux transferts nets aux particuliers				
Prestations aux personnes âgées	22 225	22 781	556	2,5
Prestations d'assurance-emploi	11 842	11 884	42	0,4
Total	34 067	34 665	598	1,8
Principaux transferts aux autres administrations				
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)	12 612	12 528	-84	-0,7
Supplément en espèces au titre du TCSPS		3 500	3 500	
Accords fiscaux	10 000	11 645	1 645	16,5
Paiements de remplacement de programmes permanents	-2 108	-2 150	-42	-2,0
Total	20 504	25 523	5 019	24,5
Dépenses de programmes directes nettes				
Subventions et autres transferts				
Agriculture et Agroalimentaire	817	1 194	377	46,1
Affaires étrangères et Commerce international	2 084	2 065	-19	-0,9
Santé Canada	902	1 180	278	30,8
Développement des ressources humaines	2 076	2 429	353	17,0
Affaires indiennes et du Nord canadien	3 978	4 101	121	3,1
Industrie et organismes de développement régional	2 177	2 282	105	4,8
Anciens combattants	1 374	1 377	3	0,2
Passif ponctuel	5 450		-5 450	
Autres	3 618	4 107	489	13,5
Total	22 476	18 735	-3 741	-16,6
Sociétés d'État				
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 863	1 865	2	0,1
Société Radio-Canada	806	912	106	13,2
Autres	-121	720	841	s.o.
Total	2 548	3 497	949	37,2
Dépenses de fonctionnement et immobilisations				
Défense	8 879	8 781	-98	-1,1
Tous les autres ministères	20 279	20 192	-87	-0,4
Total	29 158	28 973	-185	-0,6
Dépenses de programmes directes nettes	54 182	51 205	-2 977	-5,5
Dépenses de programmes nettes	108 753	111 393	2 640	2,4
Frais de la dette publique	40 931	41 394	463	1,1
Dépenses budgétaires nettes	149 684	152 787	3 103	2,1
Ajustements				
Prestation fiscale canadienne pour enfants	5 352	5 715	363	6,8
Remboursement de prestations de sécurité de la vieillesse	-467	-496	-29	-6,2
Crédit trimestriel pour la taxe sur les produits et services	2 892	2 850	-42	-1,5
Recettes déduites des dépenses	2 196	2 305	109	5,0
Recettes des sociétés d'État consolidées	1 227	1 498	271	22,1
Ajustement net	11 200	11 872	672	6,0
Dépenses budgétaires brutes	160 884	164 659	3 775	2,3

s.o. : sans objet

LE SOLDE BUDGÉTAIRE, LES BESOINS OU L'EXCÉDENT FINANCIERS, ET LA DETTE

Le solde budgétaire est présenté suivant la comptabilité d'exercice modifiée, en vertu de laquelle les obligations de l'État sont constatées dès qu'elles sont engagées, peu importe à quel moment le paiement correspondant est effectué. Le solde budgétaire ne vise que les activités sur lesquelles le gouvernement exerce un contrôle législatif.

Pour leur part, les besoins ou l'excédent financiers représentent l'écart entre les rentrées et les sorties de fonds de l'État. Ils diffèrent du solde budgétaire, car ils comprennent les opérations relatives aux prêts, aux placements et aux avances, aux régimes de retraite des fonctionnaires fédéraux, aux autres comptes à fins déterminées ainsi qu'à l'évolution des autres passifs et actifs financiers. Ces activités font partie des opérations non budgétaires. Le passage de la comptabilité d'exercice à la comptabilité de caisse est également reflété dans les opérations non budgétaires.

Les opérations non budgétaires effectuées en 1998-1999 se sont soldées par des ressources nettes de 8,6 milliards de dollars, soit 0,7 milliard de moins qu'en 1997-1998. Voici la situation en ce qui a trait aux principales composantes.

- Les prêts, placements et avances ont chuté de 1,5 milliard de dollars, sous l'effet principalement du changement en 1997-1998 de la méthode de comptabilisation de l'aide aux institutions financières internationales.
- Les régimes de retraite et autres comptes ont augmenté de 3,2 milliards de dollars. Une partie de cette augmentation, soit 1,2 milliard, est attribuable aux améliorations des divers régimes de retraite du secteur public prévues dans la *Loi d'exécution du budget, 1999*. Les modifications ont permis d'améliorer les droits à pension grâce principalement au calcul des prestations de pension en fonction du revenu des cinq meilleures années consécutives plutôt que des six meilleures années consécutives. Ces changements faisaient partie de la réforme globale des régimes de retraite du secteur public annoncée par le président du Conseil

du Trésor en février 1999. Les coûts de cette réforme ont été imputés aux dépenses relatives aux pensions en 1998-1999.

- Les autres opérations ont diminué de 2,3 milliards de dollars. Dans le budget de 1998, un certain nombre d'initiatives ponctuelles ont été annoncées et imputées aux dépenses de programmes de 1997-1998. Toutefois, vu qu'aucun paiement en espèces au titre de ces initiatives n'a été effectué en 1997-1998, le poste des autres opérations a fait l'objet d'un redressement compensateur. Les paiements en espèces au titre de ces initiatives ont été effectués en 1998-1999, ce qui a réduit l'effet des initiatives annoncées dans le budget de 1999, pour lesquelles aucun paiement en espèces n'a été effectué en 1998-1999.

Compte tenu d'un excédent budgétaire de 2,9 milliards de dollars et de ressources nettes de 8,6 milliards dégagées par les opérations non budgétaires, le gouvernement a enregistré un excédent financier, opérations de change exclues, de 11,5 milliards en 1998-1999, une baisse légère par rapport à l'excédent financier de 12,7 milliards réalisé en 1997-1998. Il s'agit du troisième excédent financier en autant d'exercices.

Les opérations de change représentent toutes les opérations sur les réserves internationales détenues dans le Compte du fonds des changes. Ce dernier a pour objet de promouvoir l'ordre et la stabilité du dollar canadien sur le marché des changes. À cette fin, le Fonds achète des devises (vend des dollars canadiens) lorsque la monnaie canadienne subit des pressions à la hausse et vend des devises (achète des dollars canadiens) lorsque la monnaie canadienne subit des pressions à la baisse. L'achat de dollars canadiens constitue une ressource dégagée par les opérations du Fonds de change, tandis que la vente de dollars canadiens représente un besoin. L'évolution des obligations en devises, qui servent à modifier le niveau des réserves de change du Canada, influe aussi sur les opérations de change. En 1998-1999,

Tableau 4

Solde budgétaire et besoins ou excédent financiers

	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
	(en milliards de dollars)					
Solde budgétaire	-42,0	-37,5	-28,6	-8,9	3,5	2,9
Opérations non budgétaires						
Prêts, placements et avances	0,6	0,3	2,7	0,3	2,0	0,5
Régimes de retraite et autres comptes						
Régimes de retraite du secteur public	6,2	6,9	6,8	6,3	3,3	5,0
Régime de pensions du Canada	-0,1	0,7	0,2	0,1	0,5	1,2
Autres	0,2	1,0	0,6	0,5	0,1	0,9
Total	6,2	8,7	7,6	6,9	3,8	7,0
Autres opérations	5,4	2,6	1,1	3,0	3,4	1,1
Total	12,2	11,6	11,4	10,2	9,3	8,6
Besoins ou excédent financiers (opérations de change exclues)	-29,8	-25,9	-17,2	1,3	12,7	11,5
Opérations de change	-2,1	-1,4	-4,7	-7,8	-2,2	-5,7
Solde financier net	-32,0	-27,3	-21,9	-6,5	10,6	5,8
Variation nette des emprunts	31,2	27,0	28,5	7,3	-9,6	-6,9
Variation de l'encaisse	-0,7	-0,2	6,7	0,8	1,0	-1,1
Encaisse au 31 mars	2,1	1,9	8,6	9,4	10,4	9,3

ces opérations se sont soldées par des besoins nets de 5,7 milliards de dollars, comparativement à 2,2 milliards en 1997-1998.

En conséquence, on a constaté un excédent financier net – l'excédent budgétaire plus les opérations non budgétaires et les opérations de change – de 5,8 milliards de dollars en 1998-1999, contre un excédent financier net de 10,6 milliards en 1997-1998.

Grâce à cet excédent financier net et à une réduction de 1,1 milliard de son encaisse, le gouvernement a pu rembourser 6,9 milliards de dollars de sa dette contractée sur les marchés. Au 31 mars 1999, l'encaisse s'établissait à 9,3 milliards de dollars.

Le passif total comprend la dette portant intérêt et d'autres obligations. La dette portant intérêt, qui comprend la dette non échue et les obligations relatives aux régimes de retraite du secteur public et aux autres comptes, s'élevait à 595,0 milliards de dollars au 31 mars 1999,

soit une légère augmentation par rapport à l'exercice précédent. Les autres passifs, comme les créiteurs et charges à payer, ont augmenté de 1,6 milliard. Par conséquent, le passif total, ou la dette brute, a atteint 640,3 milliards.

Les actifs financiers comprennent l'encaisse et les débiteurs, les comptes de change et les prêts, placements et avances. Les immobilisations, les stocks et les recettes fiscales nettes à recevoir ne sont pas inclus. Les immobilisations et les stocks sont imputés aux dépenses en totalité au moment de l'acquisition ou de la construction, tandis que les recettes fiscales sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les actifs financiers s'élevaient à 63,5 milliards de dollars au 31 mars 1999, une hausse de 4,7 milliards par rapport au 31 mars 1998 attribuable à l'accroissement de l'actif dans les comptes d'opérations de change à mesure que le gouvernement continue d'accroître les réserves de change à l'instar d'autres pays comparables.

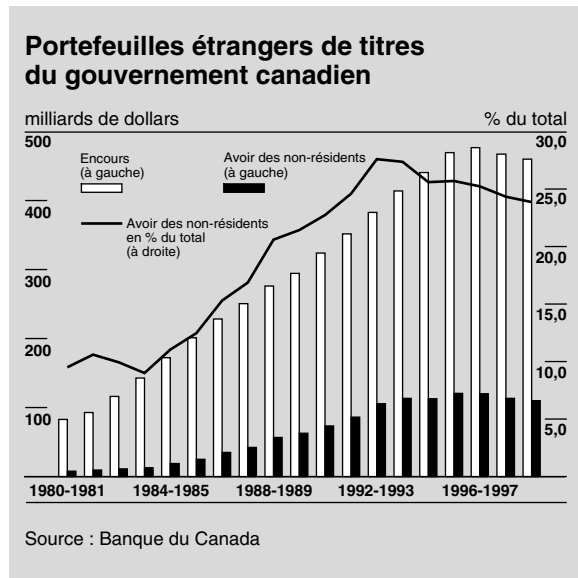
Tableau 5

Encours de la dette en fin d'exercice

	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
	(en milliards de dollars)					
Dette portant intérêt						
Dette non échue	414,0	441,0	469,5	476,9	467,3	460,4
Régimes de retraite et autres comptes	100,5	109,2	116,9	123,7	127,5	134,6
Total	514,5	550,2	586,4	600,6	594,8	595,0
Autres passifs	31,9	34,6	38,3	40,1	43,7	45,3
Passif total (dette brute)	546,4	584,8	624,7	640,7	638,5	640,3
Actifs financiers	38,2	39,1	50,4	57,5	58,8	63,5
Déficit accumulé (dette publique nette)	508,2	545,7	574,3	583,2	579,7	576,8

Par conséquent, le déficit accumulé, ou la dette publique nette, s'élevait à 576,8 milliards de dollars au 31 mars 1999, soit une baisse de 2,9 milliards par rapport au 31 mars 1998 et de 6,4 milliards par rapport au sommet de 583,2 milliards atteint au 31 mars 1997.

Les portefeuilles étrangers de titres du gouvernement canadien étaient estimés à 107,5 milliards de dollars à la fin de mars 1999, soit 23,3 % de la dette totale contractée sur les marchés par le gouvernement. Il s'agit du ratio le plus faible depuis 1990-1991.



LA « CARTE DE POINTAGE »

Dans cette section, les chiffres réels observés au titre d'un certain nombre d'indicateurs économiques pour 1998 et des résultats financiers de l'exercice 1998-1999 sont comparés aux prévisions faites dans les budgets de février 1998 et de février 1999.

Dans les budgets de 1998 et de 1999, le gouvernement a indiqué son intention d'équilibrer le budget en 1998-1999. En vertu du Plan de remboursement de la dette, l'objectif financier pour chaque exercice se fonde sur :

- des hypothèses de planification économique prudentes – soit la moyenne des prévisions économiques du secteur privé disponibles au moment de l'établissement de l'objectif, à laquelle est appliquée une marge de prudence supplémentaire;
- l'inclusion d'une réserve pour éventualités annuelle, dans le but de couvrir les risques inhérents aux imprévus et les imprécisions inévitables des modèles économiques et financiers servant à traduire les hypothèses économiques en prévisions budgétaires détaillées. Cette réserve s'élevait à 3,0 milliards de dollars pour l'exercice 1998-1999.

Budget de 1998

En 1998, la croissance économique a été plus faible qu'il n'avait été prévu dans le budget de 1998, en raison principalement des effets de la crise financière en Asie. Par contre, les taux d'intérêt ont été plus faibles que ceux de l'hypothèse retenue pour la planification budgétaire.

D'après une analyse de sensibilité, la variation du revenu nominal aurait dû entraîner une réduction des recettes en 1998-1999, par rapport aux projections budgétaires de 1998. Toutefois, l'évolution des recettes au cours du dernier trimestre de 1997-1998 – dont les effets n'ont été constatés qu'après le dépôt du budget de 1998 – s'est poursuivie en 1998-1999.

Par conséquent, les recettes budgétaires ont dépassé de 4,7 milliards de dollars celles prévues dans le budget de 1998, des hausses ayant été enregistrées pour toutes les composantes à l'exception des taxes et droits d'accise. Les frais de la dette publique ont été inférieurs de 2,1 milliards au chiffre prévu dans le budget de 1998, sous l'effet en partie de taux d'intérêt plus faibles que prévu et du montant moins élevé que prévu de la dette contractée sur les marchés. Les recettes plus élevées et les frais de la dette moins élevés ont eu comme résultat net l'accroissement du solde budgétaire de 6,8 milliards de dollars.

Toutefois, les dépenses de programmes ont été supérieures de 6,9 milliards de dollars au montant prévu dans le budget de 1998. Cet écart est attribuable aux initiatives annoncées depuis le dépôt du budget de 1998, qui s'élevaient à 5,2 milliards, et à l'incidence de rajustements des exercices antérieurs qui ont fait augmenter de 2,4 milliards les droits au titre de la péréquation. Par contre, les principaux transferts aux particuliers ont été inférieurs aux prévisions, en raison principalement du nombre moins élevé que prévu de chômeurs touchant des prestations d'assurance-emploi.

Ces événements ont créé un besoin net de 0,1 milliard de dollars. Étant donné qu'une réserve pour éventualités de 3 milliards était prévue dans l'objectif visant l'atteinte d'un budget équilibré pour 1998-1999, l'excédent a été de 2,9 milliards. Cet excédent a été appliqué à la réduction de la dette publique, tel qu'il est prévu dans le Plan de remboursement de la dette.

Les opérations non budgétaires ont dépassé de 2,6 milliards de dollars les prévisions énoncées dans le budget de 1998. Par conséquent, l'excédent financier, opérations de change exclues, a dépassé de 5,5 milliards les prévisions du budget de 1998.

Tableau 6

La « carte de pointage » : comparaison des résultats avec les prévisions budgétaires de 1998 et de 1999

	Résultats : écart par rapport	
	au budget de 1998	au budget de 1999
Indicateurs économiques (1998)		
PIB nominal (points de pourcentage)	-1,6	0,0
Taux d'intérêt		
Bons du Trésor à 91 jours (points de base)	-68	-8
Obligations à 10 ans du gouvernement (%)	-110	0
Résultats financiers (1998-1999)		
	(milliards de dollars)	
Recettes budgétaires		
Impôt sur le revenu des particuliers	1,5	-1,2
Impôt des sociétés	1,1	-0,4
Autres impôts directs	0,6	0,0
Cotisations d'assurance-emploi	0,8	0,2
Taxes et droits d'accise	-0,6	0,0
Recettes non fiscales	1,2	0,4
Total	4,7	-0,8
Dépenses de programmes		
Principaux transferts aux particuliers		
Prestations aux personnes âgées	-0,1	0,0
Prestations d'assurance-emploi	-0,7	-0,2
Principaux transferts aux autres administrations		
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	3,6	0,1
Accords fiscaux	2,4	0,0
Dépenses de programmes directes	1,5	-0,7
Total	6,9	-0,7
Frais de la dette publique	-2,1	0,0
Incidence nette sur le solde budgétaire	-0,1	-0,1
Réserve pour éventualités	-3,0	-3,0
Résultat budgétaire	2,9	2,9
Opérations non budgétaires	2,6	-2,9
Besoins ou excédent financiers (opérations de change exclues)	5,5	0,0

Budget de 1999

Les recettes budgétaires pour 1998-1999 ont été inférieures de 0,8 milliard de dollars aux prévisions budgétaires de 1999, en raison principalement du transfert des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers au compte de perception de l'impôt provincial pour les moins-payés des années d'imposition 1997 et 1998. Les dépenses de programmes ont été

inférieures de 0,7 milliard aux chiffres prévus, en raison principalement de la diminution des dépenses de programmes directes.

Les opérations non budgétaires ont été de 2,9 milliards de dollars inférieures aux prévisions énoncées dans le budget de 1999. Par conséquent, l'excédent financier, opérations de change exclues, est resté inchangé par rapport aux prévisions du budget de 1999.



OPINION DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Au ministre des Finances,

Les états financiers condensés ci-joints des recettes, des dépenses et du déficit accumulé, de l'actif et du passif et de l'évolution de la situation financière ont été établis à partir des états financiers complets du gouvernement du Canada au 31 mars 1999 et pour l'exercice terminé à cette date sur lesquels j'ai formulé une opinion sans réserve dans mon rapport du 26 juillet 1999. Cette opinion fait également état de la restriction à mon opinion sur les états financiers complets du 31 mars 1998. La présentation d'un résumé fidèle des états financiers complets relève de la responsabilité du gouvernement. Ma responsabilité consiste à faire rapport sur les états financiers condensés.

À mon avis, les états financiers condensés ci-joints donnent, à tous les égards importants, un résumé fidèle des états financiers complets correspondants selon les critères établis par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Comme ces états financiers sont condensés, le lecteur doit garder à l'esprit qu'ils risquent de ne pas convenir à ses fins. Pour obtenir de plus amples informations sur la situation financière, les résultats du fonctionnement et l'évolution de la situation financière du gouvernement, le lecteur devra se reporter aux états financiers complets correspondants qui seront inclus dans le volume I des *Comptes publics du Canada* 1999, lesquels doivent être déposés à la Chambre des communes plus tard cette année.

Le vérificateur général du Canada,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "L. Denis Desautels".

L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 26 juillet 1999

PRÉFACE DES ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Le but fondamental de ces états financiers condensés est de donner un aperçu des activités et des ressources financières du gouvernement dont il est responsable en vertu de l'autorité donnée par le Parlement. Il incombe au gouvernement de veiller à l'intégrité et à l'objectivité de ces états financiers.

Ces états financiers sont un extrait présenté sous forme résumée des états financiers vérifiés qui se trouvent dans la section 1 du volume I des

Comptes publics du Canada 1999, qui seront déposés devant le Parlement plus tard cette année. Comme ces états financiers condensés sont, du fait de leur nature, un sommaire, ils ne contiennent pas tous les renseignements requis pour la présentation de l'information financière par les gouvernements au Canada. Les lecteurs intéressés par la présentation d'information plus détaillée devraient se référer aux états financiers vérifiés dans les *Comptes publics du Canada*.

Tableau 7

Gouvernement du Canada État condensé des recettes, des dépenses et du déficit accumulé pour l'exercice clos le 31 mars 1999

	1999	1998
	(en millions de dollars)	
Recettes		
Recettes fiscales		
Impôt sur le revenu	102 183	101 142
Taxes et droits d'accise	34 249	33 752
Cotisations d'assurance-emploi	19 363	18 802
	155 795	153 696
Recettes non fiscales	11 748	10 666
Total des recettes brutes	167 543	164 362
Montants déduits pour obtenir les recettes nettes	11 872	11 200
Total des recettes nettes	155 671	153 162
Dépenses		
Paiements de transfert		
Prestations de sécurité de la vieillesse et paiements connexes	22 285	21 758
Paiements à d'autres paliers de gouvernement	25 523	20 504
Prestations d'assurance-emploi	11 884	11 842
Autres paiements de transfert	27 300	28 909
	86 992	83 013
Dépenses des sociétés d'État	4 995	3 775
Autres dépenses de programme	31 278	31 353
Total des dépenses de programmes brutes	123 265	118 141
Montants déduits pour obtenir les dépenses de programmes nettes	11 872	11 200
Total des dépenses de programmes nettes	111 393	106 941
Intérêts sur la dette	41 394	40 931
Total des dépenses nettes	152 787	147 872
Excédent de l'exercice avant la modification de convention comptable	2 884	5 290
Modification de convention comptable		(1 812)
Excédent de l'exercice	2 884	3 478
Déficit accumulé au début de l'exercice	579 708	583 186
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	576 824	579 708

Tableau 8

Gouvernement du Canada
État condensé de l'actif et du passif
au 31 mars 1999

	1999	1998
	(en millions de dollars)	
Passif		
Créditeurs, charges à payer et provisions		
Créditeurs et charges à payer	34 300	32 783
Provisions pour garanties et avantages sociaux	11 016	10 917
	45 316	43 700
Dette portant intérêt		
Dette non échue		
Obligations négociables	295 752	294 583
Bons du Trésor	96 950	112 300
Obligations d'épargne du Canada	27 662	29 769
Obligations pour le Régime de pensions du Canada	4 063	3 456
Total à payer en monnaie canadienne	424 427	440 108
À payer en devises	36 000	27 183
	460 427	467 291
Régimes de retraite et autres comptes		
Régimes de retraite du secteur public	122 407	117 457
Régime de pensions du Canada (net des titres détenus)	5 427	4 205
Autres	6 724	5 872
	134 558	127 534
Total de la dette portant intérêt	594 985	594 825
Total du passif	640 301	638 525
Actif		
Encaisse et débiteurs		
Encaisse	10 693	11 691
Débiteurs	4 580	4 122
	15 273	15 813
Comptes d'opérations de change	34 668	28 968
Prêts, placements et avances		
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques	11 052	12 601
Gouvernements étrangers et organisations internationales	7 555	6 869
Autres	4 341	3 832
	22 948	23 302
Moins provision pour moins-value	9 412	9 266
	13 536	14 036
Total de l'actif	63 477	58 817
Déficit accumulé	576 824	579 708

Tableau 9

Gouvernement du Canada
État condensé de l'évolution de la situation financière
pour l'exercice clos le 31 mars 1999

	1999	1998
	(en millions de dollars)	
Encaisse générée par les activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	2 884	3 478
Plus dépenses sans incidence sur l'encaisse	11 466	13 867
	14 350	17 345
Paiements nets des régimes de retraite et autres comptes	(3 531)	(5 110)
Changement net dans les débiteurs, créditeurs et charges à payer	181	(470)
	11 000	11 765
Encaisse générée par les activités d'investissement		
Diminution nette des prêts, placements et avances	566	1 467
Encaisse générée par les activités d'opérations de change		
Augmentation nette des emprunts en devises	8 817	4 167
Moins augmentation nette des comptes d'opérations de change	5 700	2 155
	3 117	2 012
Encaisse nette générée avant les activités de financement	14 683	15 244
Encaisse utilisée par les activités de financement		
Diminution nette des emprunts en monnaie canadienne	15 681	13 728
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(998)	1 516
Encaisse au début de l'exercice	11 691	10 175
Encaisse à la fin de l'exercice	10 693	11 691

GOVERNEMENT DU CANADA

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS

Principales conventions comptables

Le périmètre comptable du gouvernement du Canada comprend tous les ministères, organismes, sociétés et fonds qui appartiennent au gouvernement ou sont sous son contrôle et qui doivent rendre compte au Parlement. Les activités financières de toutes ces entités sont consolidées dans ces états, à l'exception des sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques, lesquelles ne dépendent pas de crédits parlementaires pour financer leurs activités. Ces sociétés sont présentées comme placements, à leur coût original rajusté d'une provision pour moins-value qui reflète leurs bénéfices ou pertes annuels. Le Régime de pensions du Canada est exclu du périmètre comptable puisqu'il est contrôlé conjointement par le gouvernement fédéral et les provinces participantes.

Le gouvernement utilise essentiellement la méthode de la comptabilité d'exercice pour ses opérations. Deux postes importants font exception : les recettes fiscales et les remboursements d'impôt qui sont généralement comptabilisés sur une base de caisse, et les immobilisations qui sont imputées aux dépenses en totalité au moment de l'acquisition ou de la construction.

En conséquence, seuls les avoirs financiers sont comptabilisés comme actifs à l'état condensé de l'actif et du passif car ils peuvent générer des ressources servant à acquitter des passifs ou à financer des activités futures. Les actifs sont comptabilisés au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette. Les passifs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les obligations découlant des

régimes de retraite du secteur public et des indemnités de cessation d'emploi sont déterminées de façon actuarielle. Des provisions sont établies pour les garanties d'emprunt, pour les prêts à conditions de faveur et les prêts consentis aux États souverains, et pour d'autres obligations.

Certains montants de ces états financiers sont fondés sur des estimations et des hypothèses établies par le gouvernement. De par leur nature, ces estimations sont sujettes à l'incertitude relative à la mesure, quoique toutes sont présumées être raisonnables.

Les chiffres de 1998 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours, à l'exception de l'effet net de 1,8 milliard de dollars exclusif à 1998, découlant d'une modification de convention comptable relative à l'aide aux institutions financières internationales.

Présentation des recettes et des dépenses sur une base brute

Les montants figurant à l'état condensé des recettes, des dépenses et du déficit accumulé sont présentés sur une base brute seulement. Les recettes brutes comprennent les recettes des sociétés d'État consolidées et les recettes des ministères, organismes et fonds qui, sur une base nette, sont déduites des dépenses pour fins de présentation du budget et des autorisations parlementaires. Les dépenses brutes comprennent les dépenses déterminées par le biais du régime fiscal, tels que la prestation fiscale pour enfants et les crédits d'impôt trimestriels relatifs à la taxe sur les produits et services (TPS), qui sont déduits des recettes sur une base nette.

Engagements contractuels

Les engagements contractuels qui auront un effet important sur les dépenses futures comprennent : les accords de paiements de transfert, les régimes de prestations pour anciens combattants et autres prestataires, les acquisitions d'immobilisations et autres achats, les contrats de location-exploitation et de location-acquisition, et le financement d'organisations internationales. Au 31 mars 1999, les engagements contractuels s'élevaient à environ 30,9 milliards de dollars (29,4 milliards de dollars en 1998).

Passif éventuel

Le passif éventuel ou potentiel qui peut devenir une obligation réelle dans les années à venir provient de garanties données par le gouvernement, de capital sujet à appel dans les organisations internationales, de réclamations et de causes en instance et imminentes, et d'éventualités environnementales. Le passif éventuel relatif aux garanties accordées par le gouvernement et les organisations internationales s'élève à 62 milliards de dollars. Le montant total réclamé au gouvernement pour d'autres réclamations et causes en instance et imminentes qui demeurent non réglées ne peut être évalué. Certaines de ces réclamations, qui s'élèvent à plus de 200 milliards de dollars, se rapportent à des revendications territoriales globales des autochtones. Le gouvernement est persuadé que le règlement définitif de ce passif éventuel se traduira en des montants nettement inférieurs à ceux qui sont présentés.

Les montants en vigueur pour des programmes d'assurances administrés sur une base autosuffisante pour le gouvernement par trois sociétés d'État étaient d'environ 501 milliards de dollars (485 milliards de dollars en 1998). Le gouvernement prévoit n'avoir à encourir aucun coût pour les réclamations relatives à ces programmes d'assurance.

Autres sources de renseignements

Les Comptes publics du Canada

Les *Comptes publics du Canada*, conformément au paragraphe 64(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, sont déposés chaque automne par le président du Conseil du Trésor. Ils se présentent en deux volumes :

- le Volume I renferme les états financiers vérifiés du gouvernement du Canada ainsi que des tableaux et des renseignements à l'appui;
- le Volume II fournit des détails sur les opérations financières par ministère (Partie I) ainsi que des renseignements et des analyses supplémentaires (Partie II).

Le budget

Le budget, qui est habituellement déposé en février, présente le plan global du gouvernement en matière de recettes et de dépenses, dont le résultat détermine le solde budgétaire. Le budget présente également les propositions de modifications fiscales.

Le Budget des dépenses

Chaque année, le gouvernement établit son *Budget des dépenses*, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le *Budget des dépenses* est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor.

Le Rapport sur la gestion de la dette

Ce document annuel donne un aperçu des emprunts contractés par le gouvernement fédéral. Il expose les principaux éléments de la stratégie qu'applique actuellement le gouvernement fédéral en matière de dette publique et décrit les divers aspects stratégiques et opérationnels du programme de gestion de la dette ainsi que des activités de gestion de la trésorerie au cours du dernier exercice.

La revue financière

Ce bulletin mensuel produit par le ministère des Finances expose les faits saillants des résultats financiers du gouvernement fédéral ainsi que les raisons des principales variations.